

RESEAU GERONTOLOGIQUE INTER ETABLISSEMENTS
DU VAL D'OISE
12, BOULEVARD GAMBETTA
95640 MARINES
rgievo@wanadoo.fr

TEL 01 30 39 65 10
FAX 01 30 39 77 88

GROUPE DE TRAVAIL BIEN-TRAITANCE

COMMISSION N°1 : DEFINITION DE LA MALTRAITANCE ET LISTE DES ACTES DE MALTRAITANCE

REUNION N°2 : jeudi 11 septembre 2003

1/ Définition des notions importantes :

La définition de la violence (document source : Dictionnaire Robert) :

Agir sur quelqu'un ou le faire agir contre sa volonté en employant la force, l'intimidation *ou en profitant de sa position dominante*.

La définition de la maltraitance (document source : Dictionnaire Robert) :

Traiter avec brutalité, traiter sévèrement par la parole une personne à qui l'on parle et dont on parle, faire violence.

2/ Définition générale choisie de la MALTRAITANCE :

(Base de travail : <http://membres.lycos.fr/papidoc/15violentinstit.html> ?)

Est « MALTRAITANT » tout acte abusif, intentionnel ou non, qui tend à détruire (léser ?) l'intégrité d'un être humain en lui faisant subir des peines physiques, des souffrances morales ou des problèmes sociaux.

Certaines personnes, du fait de leur handicap, maladie ou par leur séjour en institution perdent tout ou partie de leur capacité de défense ou de réaction. Elles présentent donc une vulnérabilité impliquant la nécessité d'adopter une attitude spécifique prenant en compte cette fragilité.

3/Liste et classification des types de maltraitance :

(Base de travail : <http://www.fep.umontreal.ca/violence/institutions.html>)

Quatre sources principales des abus en institution ; les abus sont liés

- *au personnel
- *aux aménagements et services
- *à l'organisation des soins
- *la collectivité

Les éléments impliqués dans le maltraitance recensés et non exhaustifs sont :

- LE PERSONNEL

- **Abus physique**

- -Absence de brutalité et de contrainte dans les soins et la prise en charge
 - -Respect du rythme de la personne (repas, toilette, accompagnement...)

- **Abus psychologique**

- -Respect identitaire et/ou respect de la distance sociale
(Le vouvoiement est l'attitude essentielle en dehors des relations personnelles particulières)
 - -Respect et utilisation du nom de la personne
 - -Respect de l'intimité

- **Abus matériels**

- **Négligence et/ou ignorance**

- -Prendre en compte la pudeur
 - -Frapper avant d'entrer et respecter un délai raisonnable (surtout en cas d'impossibilité de réponse de la part de la personne âgée)
 - -Fermer la porte lors des soins
 - -Eviter d'entrer dans une chambre où se déroule un soin

- AMENAGEMENTS ET SERVICES

- **Alimentation Repas**

- -Choix de l'alimentation

- **Vie quotidienne**

- **Conditions de vie, conditions matérielles**

- -Prendre en compte la pudeur
 - -Possibilité d'avoir un espace privé et possibilité de fermeture de cet espace
 - -Possibilité de personnaliser sa chambre (jusqu'où)

- ORGANISATION

- **Contrainte des services**

- -Respect du rythme de la personne (repas, toilette, accompagnement...)

- Droit de sortie
- Droit de visite et limitation des contraintes sur les horaires de visite

Insuffisance des soins

- Absence de planification
- Absence de protocole

Qualité des traitements et accessibilité

- Traitement de la douleur
- Traitement palliatif

Respect des droits

- Faciliter l'information
- Droits civiques (faciliter le vote, respecter la correspondance privée...)
- Faciliter l'expression religieuse et politique
- Avoir l'accès à son argent et avoir la possibilité de faire des achats

- **COLLECTIVITE**

(Problèmes du point de vue de l'individu ou d'un groupe d'individus)

Individuel

- Prise en compte des valeurs
- Droit à l'expression
- Prise en compte des désirs
- Respect de l'intimité

Collectif

- Favoriser les relations sociales choisies (en salle à manger, lors des sorties.)
- Nuisance de l'environnement (bruit, lumière...)
- Limiter les problèmes de voisinage
- Permettre l'appropriation des locaux
- Préserver d'abus de position dominante
- Préserver de la maltraitance de la part d'autres résidents